



ARRÊTÉ N°2021-036

**portant inscription au tableau d'avancement au grade d'assistant de service social
des administrations de l'État de classe supérieure au titre de l'année 2021**

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 2019 fixant les taux de promotion dans les corps d'assistants de service social des administrations de l'Etat et de conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat pour les années 2019, 2020 et 2021 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2021 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir par tableau d'avancement dans le grade des assistants de service social des administrations de l'Etat de classe supérieure au titre de l'année 2021 est fixé à 2.

ARRÊTE

Article 1^{er}.

Les deux agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'assistant de service social des administrations de l'État de classe supérieure au titre de l'année 2021.

Article 2:

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 mars 2021

Pour la ministre et par délégation,

Annexe à l'arrêté 2021-036

**Tableau d'avancement au grade d'assistant de service social des administrations de l'État
de classe supérieure au titre de l'année 2021**

Civilité	Nom Prénom	Région	Service
Mme	AUGUSSEAU Sylvie	Occitanie	DREAL
Mme	ROSIA Marie-Josée	Nouvelle-Aquitaine	DREAL



ARRÊTÉ N°2021-037

**portant inscription au tableau d'avancement au grade d'assistant principal de service social
des administrations de l'État au titre de l'année 2021**

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 2019 fixant les taux de promotion dans les corps d'assistants de service social des administrations de l'Etat et de conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat pour les années 2019, 2020 et 2021 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2021 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir par tableau d'avancement dans le grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au titre de l'année 2021 est fixé à 10.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les dix agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'État au titre de l'année 2021.

Article 2:

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 mars 2021

Pour la ministre et par délégation,

**Tableau d'avancement au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'État
au titre de l'année 2021**

Civilité	Nom Prénom	Région	Service
Mme	MAZET Brigitte	Auvergne-Rhône-Alpes	DREAL
Mme	THOMAS Fabienne	Bourgogne-Franche-Comté	DREAL
Mme	BENHARRATS Malika	Bretagne	DREAL
Mme	CAGNINACCI Isabelle	Corse	DREAL
Mme	AUBERT Sylvie	Grand-Est	DREAL
Mme	PRETEUX Catherine	Normandie	DREAL
Mme	BERCAITS Eliane	Nouvelle-Aquitaine	DREAL
Mme	GELY Catherine	Occitanie	DREAL
Mme	DRZAZGA Marie-Joëlle	Nouvelle-Aquitaine	DGAC / DSAC/SO
Mme	CUGNIER DE COUESNON Alda	Occitanie	DGAC/Météo France / DRH